



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES  
COMTÉ D'ARGENTEUIL

RÈGLEMENT N° 2024-01

CONCERNANT UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES  
DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE  
3 465 951 \$ POUR DES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DU CHEMIN HAMMOND  
DANS LE CADRE DU VOLET  
REDRESSEMENT DU PROGRAMME  
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

**ATTENDU** la nécessité pour la Municipalité de Mille-Isles d'assurer une qualité des infrastructures qui répondent aux normes de sécurité en vigueur ;

**ATTENDU** que des travaux de réfection du chemin Hammond sont prioritaires pour la Municipalité ;

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 4 décembre 2023, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A », afin de permettre les travaux de réfection du chemin Hammond ;

**ATTENDU** que l'article 1061 du Code municipal du Québec prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ;

**ATTENDU** que l'avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Francis Léger lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**ATTENDU** que le règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2024 et qu'il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans une lettre datée du 5 avril 2024 ;

Pour ces motifs, le conseil de la Municipalité de Mille-Isles décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 — PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – DÉPENSES**

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour des travaux de réfection du chemin Hammond, dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale, selon les plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Consultants Mirtec, incluant les coûts directs de l'estimation budgétaire préparée par Consultants Mirtec, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ». En conséquence, la totalité des dépenses pour ces travaux, incluant les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes, se répartit de la façon suivante :

Coûts du projet	Description	Estimation	Total
Coûts directs	Réalisation des travaux de réfection	2 985 094 \$	2 985 094 \$
Frais incidents	Étude géotechnique et environnementale	24 000 \$	159 000 \$
	Ingénierie et surveillance de chantier	70 000 \$	
	Travaux d'arpentage	5 000 \$	
	Honoraires professionnels	40 000 \$	
	Contrôle qualitatif des matériaux	20 000 \$	
Imprévus	Cinq pourcent (5 %) dédiés aux imprévus		157 205 \$
Taxes nettes	Inclus seulement 50 % de la TVQ		164 652 \$
TOTAL :			3 465 951 \$



ANNEXE « A »



Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre  
La ministre des Transports et de la Mobilité durable.

PAR COURRIEL

Québec, le 4 décembre 2023

Monsieur Howard Sauvé  
Maire  
Municipalité des Mille-Isles  
1262, chemin de Mille-Isles  
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0  
[hsauve@mille-isles.ca](mailto:hsauve@mille-isles.ca)

Objet : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)  
Volet : Redressement  
Dossier n° : UJJ39492/N° de fournisseur : 68051

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 2 482 581 \$ pour le dossier cité en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont présentées dans les [modalités d'application 2021-2025](#) du Programme d'aide à la voirie locale.

Vous trouverez, jointe à la présente, la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du programme cité en objet et définissant les obligations de chacune des parties. Pour obtenir le premier versement correspondant à 80 % de l'aide financière annoncée ci-dessus, un exemplaire dûment signé et accompagné de la résolution municipale autorisant la signature de la convention devra être retourné à l'adresse suivante : [aideVL@transports.gouv.qc.ca](mailto:aideVL@transports.gouv.qc.ca).

Je tiens également à vous informer qu'à titre de bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez respecter les normes de visibilité accessibles à la page [Protocole de visibilité pour les programmes d'aide \(gouv.qc.ca\)](#), et aviser la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), par courriel, à l'adresse [visibilite@transports.gouv.qc.ca](mailto:visibilite@transports.gouv.qc.ca), au moins 15 jours avant toute activité publique en lien avec le projet financé.

... 2

Québec 700, boul. René-Lévesque Est 29 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 5H1 Téléphone : 418 643-6980 Télécopieur : 418 643-2033 <a href="mailto:ministre@transports.gouv.qc.ca">ministre@transports.gouv.qc.ca</a>	Montréal 500, boul. René-Lévesque Ouest 16 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 873-3444 Télécopieur : 514 873-7886
--	--



ANNEXE « B »



Dossier Mirtec : MISLE-05  
Appel d'offres public : INV202303-01  
Date: Octobre 2023

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN HAMMOND  
(ENTRE LE CHEMINS TAMARACOUTA ET LA ROUTE 329  
CH 0+000 @ 2+300

ÉVALUATION BUDGÉTAIRE

1.0. CHEMIN HAMMOND	2 985 093,65 \$
	<hr/>
<b>Sous-total</b>	<b>2 985 093,65 \$</b>
Taxes T.P.S. (5 %)	149 254,68 \$
T.V.Q. ( 9.975 %)	297 763,09 \$
	<hr/>
<b>GRAND TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>3 432 111,42 \$</b>

Annie Lépine, ing.  
#OIQ 115793

## RÈGLEMENT N° 2024-01



## ANNEXE « B » (SUITE)

Municipalité De Mille-Isles	Dossier Mirtec : MISLE-05 Appel d'offres public : INV202303-01 Octobre 2023
<b>ÉVALUATION BUDGÉTAIRE</b>	

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ		PRIX	MONTANT
	UNITÉ		UNITAIRE	
<b>Réfection des infrastructures du chemin Hammond - CH 0+000 @ 2+308</b>				
1.14 Ponceau existant à remplacer en PEHD R320 cloche-garniture (traverse de rue)				
450 mmØ (MI-PC-0065)	11	m.lin.	770,00 \$	8 470,00 \$
450 mmØ (MI-PC-0066)	15	m.lin.	770,00 \$	11 550,00 \$
450 mmØ (MI-PC-0067)	12	m.lin.	770,00 \$	8 885,80 \$
450 mmØ (MI-PC-0068)	12	m.lin.	770,00 \$	9 240,00 \$
450 mmØ (MI-PC-0274)	16	m.lin.	770,00 \$	12 320,00 \$
450 mmØ (PC-01)	12	m.lin.	770,00 \$	9 240,00 \$
750 mmØ (MI-PC-0249)	12	m.lin.	1 650,00 \$	19 800,00 \$
1.15 Extrémité de ponceau en enrochement	40	unités	550,00 \$	22 000,00 \$
1.16 Bassin de sédimentation	6	unités	1 100,00 \$	6 600,00 \$
1.17 Matériaux granulaires MG-56 largeur 8,0 m, épaisseur 300 mm	14 300	t.m.	38,50 \$	550 550,00 \$
1.18 Matériaux granulaires MG-20 largeur 8,0 m, épaisseur 300 mm	14 300	t.m.	38,50 \$	550 550,00 \$
1.19 Enrobé bitumineux ESG-14 largeur 6,2 m, épaisseur 60 mm	2 360	t.m.	176,00 \$	415 360,00 \$
1.20 Enrobé bitumineux ESG-10 largeur 6,2 m, épaisseur 40 mm	1 570	t.m.	198,00 \$	310 860,00 \$
1.21 Accotements avec une pierre concassée de calibre MG-20b largeur 0,9 m, épaisseur 100 mm	4 500	m.lin.	11,00\$	49 500,00 \$
1.22 Réfection d'entrées charretières En pierre	340	m.car.	27,50 \$	9 350,00 \$
1.23 Marquage de la chaussée	2 300	m.lin.	2,20\$	5 060,00\$
<b>TOTAL 1.0 - CHEMIN HAMMOND</b>				<b>2 985 093,65 \$</b>

Formules Municipales inc. No 4614-R-MST (FLA 759)